



Commune de TEILHET
COMPTE RENDU DE REUNION
Réunion 19/03/2015

Présents : CHAUVRY Francis, HUC Alain, HUC Christian, SICRE Marc, MARIA Katia, MALZIS Christian, MOUCHET Sabine, SONAC Gérard, SURRE Jacques, TICHADOU Guy,

Absent : -

Excusés : BREONCE Karine

Convié (è) : MEDRANO Nicole – secrétaire de Mairie (pour dossier assurance)

Secrétaire de séance : SICRE Marc

1 – Assurance du personnel

Situation sans assurance du personnel : en cas d'absence pour arrêt maladie d'un employé municipal :

- régime IRCANTEC > si maladie, après 10 jours :
Salaire + charges pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par CPAM
+ Remplacement du personnel à la charge de la commune
- régime CNCARL > si maladie, la commune doit verser le salaire complet + charges durant 3 mois + remplacement du personnel à la charge de la commune puis 50 % du salaire + charges sur 6 mois + remplacement du personnel à la charge de la commune

Situation avec assurance du personnel : en cas d'absence pour arrêt maladie d'un employé municipal :

L'assurance (prime 1100 € pour l'ensemble du personnel) prend en charge le salaire et les charges de la personne absente à partir du 10^{ème} jour et rembourse le salaire et les charges en cas d'embauche d'un (e) remplaçant (e).

Vote pour l'assurance à l'unanimité

2 – Travaux sur les bâtiments communaux

Le CAUE a rendu son étude sur les bâtiments communaux (presbytère, Maison Huc et atelier) avec différents scénarii selon potentiel des bâtis.

La rénovation du presbytère pour en faire un logement locatif coûterait à la commune aux environs de 40 000 € (aides déduites) qui pourraient être pris sur fonds propres.

La restauration de l'atelier (toiture, dalle, local personnel) coûterait environ 30 000 €. Les fonds propres de la commune permettraient de prendre en charge aussi cet investissement.

La transformation de la Maison Huc en Mairie (+ préparation pour faire un logement locatif au 1^{er} étage) coûterait 120 000 € environ. La moitié environ pourrait être prise sur fonds propres (l'objectif étant de garder 30 000 € de fonds propres). Il resterait donc à emprunter entre 50 000 et 70 000 €.

Les devis vont être demandés pour affiner l'étude des coûts donnés par le CAUE

Rappel : pas d'appel d'offre obligatoire mais il faut demander au moins 3 devis à des entreprises différentes.

La priorité est donnée à la mise en sécurité de l'atelier et au presbytère.

Pour le presbytère

Le raccordement au tout à l'égout est nécessaire. Cette installation est à faire avant la mise en route des autres travaux;

Voté à l'unanimité

3 – Organisation des Fêtes Aromatiques

Les choix des affiches a été fait

La communication sur Radio Pyrénées FM sera faite durant 15 j (6 fois par jour – 400 €)

Voté à l'unanimité

4 – Plantations

Reprise de la barrière du pont sur l'Empujals à Alain Huc + installation d'une jardinière.

C. Malzis va réaliser les plantations de lauriers sauce au niveau des poubelles (chemin des Tilleuls) et préparer les plantations des massifs à l'entrée du village.

5 – Signalétique des rues

Suite au travail de la commission, confirmation des noms de rues et attribution des numéros. Il restait à déterminer le nom de l'axe principal traversant le village (cadastré "chemin n°6 de la Lapenne"). Le nom de "Rue Principale" a été retenu.

La plupart des panneaux avaient déjà été acquis. Le complément des panneaux coutera environ 1 400 €.

Un panneau pour signaler "impasse" a été commandé et sera installé au hameau de Dreuilh.

6 – Organisation des élections départementales

Comme convenu avec la Préfecture, le bureau de vote sera installé à la Salle des Fêtes des Teilhet (pour accès aux personnes à mobilité réduite)

Le tableau de permanence a été établi.

7 – Location jardin

Une petite partie de la parcelle communale n° 319 au niveau de l'école sera loué pour un jardin potager à Mme VILLECHALANE pour une durée d'un an.

Voté à l'unanimité

8 – Tombeau municipal

Suite à un quiproquo concernant le devis de M. Gerbas pour le tombeau municipal, le Conseil Municipal fait le choix d'un recouvrement en granit gris brut – sans changement de prix par rapport au devis initial.

Autres informations

Campagne de roto-fauchage : M. CHACON reste notre prestataire pour l'année 2015

Fin de la séance à 23h30